

13 Annexe E

Rapport annuel de l'Ontario Electronic Stewardship (pour le programme de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques)



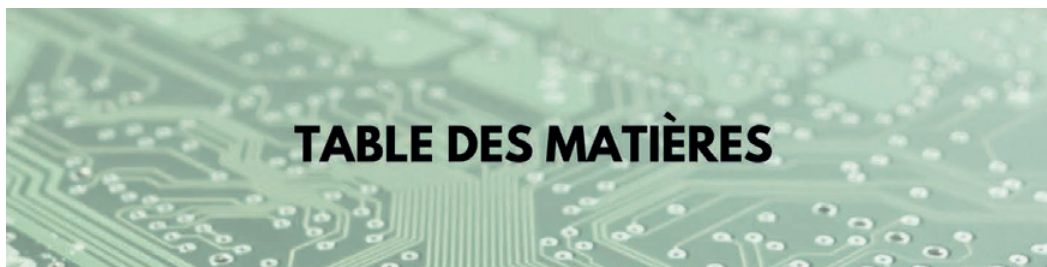
Rapport annuel 2020 de l'OES

Soumis par : Ontario Electronic Stewardship (OES)

Soumis à : Resource Productivity & Recovery Authority (RPR)

13 Annexe E

Rapport annuel de l'Ontario Electronic Stewardship (pour le programme de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques)



1.0 SURVOL	3
1.1 Indicateurs de rendement clés	4
2.0 INDICATEURS D'INTENDANCE	5
2.1 Intendance : aperçu	5
Tableau 1.0 A - Résumé des indicateurs d'intendance	5
Tableau 1.0 B - Nombre réel d'unités fournies en Ontario pour utilisation	6
2.2 Conformité des intendants et contributeurs : survol	6
Tableau 2.0 - Intendants/Contributeurs : Suivi et conformité en 2020	7
3.0 FOURNISSEURS DE SERVICES	7
3.1 Survol des fournisseurs de services	7
3.2 Conformité des fournisseurs de services : survol	8
Tableau 3.0 - Fournisseurs de services	8
4.0 ACCESSIBILITÉ AU PROGRAMME	9
4.1 Accessibilité au programme : survol	9
Tableau 4.0 - Résumé de l'accessibilité	9
Tableau 5.0 - Rapport sur l'accessibilité au programme d'OES	10
5.0 EFFICACITÉ DU PROGRAMME	11
5.1 Efficacité du programme : survol	11
Tableau 6.0 - Nombre total d'unités collectées	12
Tableau 7.0 - Nombre total de tonnes recyclées en 2020	12
5.2 Réutilisation en remise en état	12
Tableau 8.0 - Résumé des activités de réutilisation et de remise en état en 2020	13
6.0 PROMOTION ET ÉDUCATION	13
6.1 Promotion et Éducation : survol	13
6.2 Étude de marché qualitative et notoriété du programme	13
Tableau 9.0 - Résultats de l'étude sur la notoriété du programme	14
6.3 Événements de collecte en Ontario	14
6.4 Marketing numérique	14
Tableau 10.0 - aperçu des activités	15
7.0 ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS	16

13 Annexe E

Rapport annuel de l'Ontario Electronic Stewardship (pour le programme de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques)



1.0 Survol

Conformément à la directive du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, le programme Ontario Electronic Stewardship (OES) a pris fin le 31 décembre 2020.

La Resource Productivity and Recovery Authority (RPR) a approuvé le plan de cessation des activités de l'OES le 16 août 2019. Jusqu'au 31 décembre 2020, le programme a permis d'offrir aux Ontariens et aux entreprises exploitées en Ontario des services de recyclage de qualité.

En 2020, malgré la pandémie, les Ontariens et les entreprises ont poursuivi leur engagement environnemental grâce au recyclage responsable. Considérés par le gouvernement provincial comme offrant des services essentiels, les partenaires du programme OES ont collecté et recyclé en 2020, en toute sécurité, quelque 43 084 tonnes de produits électroniques en fin de vie, et ce en respectant les consignes de santé publique.

L'allègement du poids des appareils électroniques reste une tendance; les produits sont fabriqués à partir de matériaux plus légers, et certains produits finaux sont plus petits. Le nombre de tonnes de produits collectés a baissé de 10 %, passant de plus de 48 000 tonnes métriques en 2019 à 43 000 tonnes métriques en 2020. La tendance liée à l'allègement des produits électroniques devrait se poursuivre.

Le programme OES a permis, depuis ses tout débuts, d'informer et de sensibiliser le public sur le recyclage des produits électroniques et l'importance de bien les recycler.

Ce travail s'est poursuivi en 2019 et en 2020. Selon les résultats d'un sondage réalisé par une tierce partie sur la notoriété du programme, 70 % des Ontariens avaient entendu parler du programme de recyclage des produits électroniques de la province.

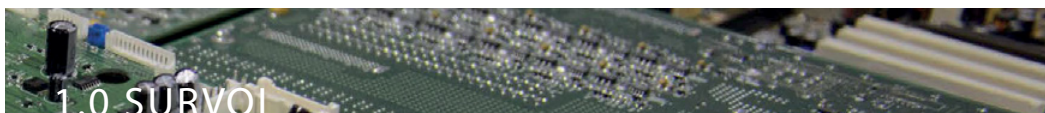
Bien que la dernière collecte de déchets électroniques effectuée dans le cadre du programme de l'OES ait eu lieu le 31 décembre 2020, les coûts de traitement de ces déchets ainsi que les autres coûts qui seront engagés en 2021 entraîneront une diminution de l'excédent, qui était d'environ 10 millions de dollars en date du 31 décembre 2020.

Grâce au soutien des membres, du personnel et des prestataires de services de l'industrie électronique, la dernière année d'exploitation du programme, c'est-à-dire 2020, s'est remarquablement bien déroulée. **Le programme de l'OES a permis de détourner des sites d'enfouissement de la province, en une dizaine d'années, plus de 646 000 tonnes métriques de produits électroniques en fin de vie afin qu'ils puissent être recyclés en toute sécurité.**

13 Annexe E

Rapport annuel de l'Ontario Electronic Stewardship (pour le programme de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques)

1.1. Indicateurs de rendement clés



1.1 INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS

Janvier – Décembre 2020

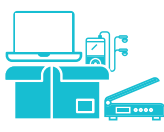
INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS



Collecte

Indicateurs opérationnels

Mesures relatives au poids des produits électroniques réglementés collectés dans le cadre du programme de recyclage.



Total des produits électroniques usagés collectés

43 084

tonnes



Collecte totale¹
(2019 = 48 124 tonnes)

3,20

kg/habitant



Poids total collecté par habitant²
(2019 = 3,58 kg/habitant)

Accès

Indicateurs d'accessibilité

Mesures relatives à l'accessibilité au programme aux fins de recyclage des produits électroniques réglementés.



Points de dépôt et activités de collecte

99,5 %



En Ontario, 99,5 % des habitants vivent dans un rayon de 25 km d'un point de dépôt.
(2019 = 99,5 %)

80

Total des activités et des événements de collecte
(2019 = 291)

722

Nombre total des points de dépôt de l'OES
Liquidation: Tous les sites de collecte sont passés au cadre de réglementation de la responsabilité des producteurs, comme indiqué dans la Loi de 2016 sur la gestion des ressources et l'économie circulaire.
(2019 = 902)

Niveau de connaissance

Indicateurs relatifs au niveau de notoriété du programme par le public et à la participation de l'industrie

Mesures relatives à la connaissance du programme par le public ainsi qu'à la participation directe de l'industrie pour conformité environnementale.



Connaissance du programme par le public et participation de l'industrie

70 %

Pourcentage de la population au courant du programme.
Juin 2020.
(2019 = 70 %)

1 020

Fabricants, détaillants et autres membres de l'industrie participant au programme (y compris les intendants/contributeurs et les contributeurs secondaires).

Coût

Indicateurs financiers

Mesures relatives au coût de prestation global du programme : collecte, regroupement, transport, vérifications, traitement, administration, communication, gestion et honoraires professionnels.

41 424 569 \$



Coût global du programme³
(2019 = 48 990 270 \$)

961 \$



Coût total du programme par tonne
(2019 = 1 018 \$)



824 \$

(2019 = 855 \$)
Coût opérationnel total par tonne

96 \$

(2019 = 104 \$)
Coût administratif total par tonne

42 \$

(2019 = 66 \$)
Coût total par tonne pour la promotion et la sensibilisation

¹Comprend les produits apportés dans les points de dépôt de l'OES, les produits des sites de traitement de l'OES – à travers les mesures incitatives – ainsi que les dépôts de produits électroniques en fin de vie des intendants.

²Calculs relatifs à la population, faits à partir des données du recensement de 2016 de Statistique Canada.

³La TVH, élément extraordinaire, n'est pas incluse.

13 Annexe E

Rapport annuel de l'Ontario Electronic Stewardship (pour le programme de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques)



2.1 Intendance : aperçu

Les membres de l'OES, organisation financée par l'industrie, sont responsables du programme ainsi que de déclarer et de verser les frais nécessaires à l'acquittement de leurs obligations en matière de conformité. En raison d'un remboursement fiscal ayant donné lieu à un excédent très important, les frais versés par les membres ont été annulés afin de pouvoir utiliser l'excédent pour financer les activités. Les intendants ont cependant continué à déclarer en 2020 le nombre d'unités mises sur le marché.

Les contrats entre l'OES et les intendants/contributeurs ont pris fin le 31 décembre 2020.

Tableau 1.0 A - Résumé des indicateurs d'intendance

2020 Indicateurs d'intendance		
Entreprises notifiées depuis le début du programme	Entreprises notifiées	Total pour les intendants/ Contributeurs/ Contributeurs secondaires 1 020
5 270	27	
Nombre total d'unités déclarées	Total des frais versés	
29 822 028	\$0	
Ententes en vigueur avec les contributeurs et contributeurs secondaires	Ententes annulées avec les contributeurs et les contributeurs secondaires	Total des nouvelles ententes
0	8 136	0 ententes avec les contributeurs 0 ententes avec les contributeurs secondaires
Nombre total d'unités d'équipements électriques et électroniques (EEE) autogérées par les intendants	Nombre total de kilogrammes de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) autogérés	
832 911	135 569 kg de produits recyclés 805 378 kg de produits réutilisés et remis	

13 Annexe E

Rapport annuel de l'Ontario Electronic Stewardship (pour le programme de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques)

Tableau 1.0 B - Nombre réel d'unités fournies en Ontario pour utilisation

Unités fournies au marché		
Produit	2019 Nombre réel d'unités EEE déclarées	2020 Nombre réel d'unités EEE déclarées
Appareils d'affichage	2 283 677	2 851 809
Ordinateurs portables et de bureau	3 710 640	5 352 716
Imprimantes et périphériques	23 127 562	21 603 651
Appareils d'impression et de copie posés au sol	19 705	13 852

2.2 Conformité des intendants et contributeurs : survol

En raison de la pandémie et des consignes sanitaires imposées en 2020, la majorité des activités de conformité se sont limitées aux communications électroniques et téléphoniques. L'OES a cependant utilisé diverses méthodes pour s'assurer que les activités de conformité respectaient les conditions énoncées dans l'entente, le programme et les règles connexes.

La question de la conformité comprend plusieurs aspects :

1. Identification des intendants qui doivent déclarer les produits, mais qui ne sont pas inscrits auprès de l'OES.
2. S'assurer que les intendants désignés soumettent les déclarations mensuelles, conformément aux exigences de l'OES et aux règles relatives au versement des frais EEE, en vertu de la Loi sur le réacheminement des déchets (LRD) et dans le cadre du programme des DEEE.
3. Vérification de l'exactitude des déclarations soumises.

Le tableau 2.0 présente les activités de conformité effectuées en 2020.

13 Annexe E

Rapport annuel de l'Ontario Electronic Stewardship (pour le programme de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques)

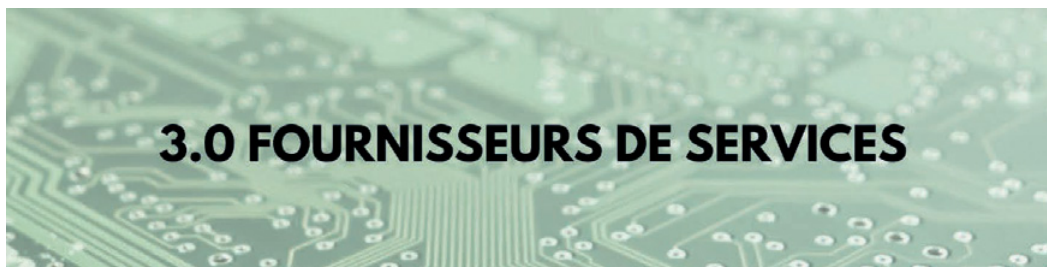
Tableau 2.0 - Intendants/Contributeurs : Suivi et conformité en 2020

Suivi et conformité en 2020

Types d'activités en matière de surveillance et de conformité pour les intendants :

1. Identifier les intendants potentiels
2. Vérifier le nombre d'unités déclarées et les frais versés

Activités en matière de surveillance et de conformité	
2020	Intendants/ Contributeurs
Courriers de notification	27
Rapport d'étape trimestriel en cours sur les courriers de notification : déclaration – obligatoire	22
Rapport d'étape trimestriel en cours sur les courriers de notification : déclaration – non obligatoire	5
Courriers de notification envoyés depuis le lancement du programme	441
Trimestre en cours, courrier de notification sur déclaration obligatoire, retardataires	4
Courrier de notification, déclarants restants	3
Vérifications de conformité : réalisées	33
Vérifications de conformité : en cours	0



3.1 Survol des fournisseurs de services

Le programme de l'OES a permis de collecter des produits électroniques en fin de vie grâce à un réseau de points de dépôt autorisés et de groupiers enregistrés par les transformateurs primaires certifiés par le RQO qui passent des contrats avec les transformateurs de l'OES.

Afin d'acheminer les produits à partir des points de dépôt de l'OES vers les groupiers puis vers les transformateurs, l'OES utilise un réseau d'entreprises de transport, de reconditionnement et de regroupement. Pour ce faire, l'OES procède par appels d'offres. Les groupiers retenus fournissent aux transformateurs des produits électroniques usagés dans le cadre du programme d'incitatifs pour les transformateurs. L'OES verse un montant aux transformateurs pour les produits admissibles qu'ils reçoivent. Afin d'assurer la continuité des activités et d'éviter les interruptions de service, aucun changement n'a été apporté aux tarifs incitatifs offerts aux fournisseurs de services pendant le processus de clôture du programme.

13 Annexe E

Rapport annuel de l'Ontario Electronic Stewardship (pour le programme de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques)

L'OES a collaboré avec les fournisseurs de services jusqu'au 31 décembre 2020 pour veiller à la collecte des produits en fin de vie et s'assurer que les fournisseurs de services connaissaient les dates limites.

Pendant la pandémie, l'OES a réduit à 14 jours les délais relatifs aux paiements faits aux transformateurs afin de leur éviter des problèmes de trésorerie, ce qu'ils ont apprécié.

3.2 Conformité des fournisseurs de services : survol

L'OES a veillé à bien informer les fournisseurs de services sur les exigences du programme et s'est assuré qu'ils s'y conformaient. Les fournisseurs de services avaient conclu des contrats avec l'OES pour satisfaire aux exigences du programme. Les sanctions allaient du remboursement des incitatifs au recouvrement des frais versés, en passant par la suspension du programme ou l'annulation de la participation à celui-ci. En raison de la pandémie, les activités de conformité se sont limitées à des procédures de vérification à distance et sur papier pendant une grande partie de l'année.

Le tableau 3.0 présente les activités annuelles de gestion de la conformité.

Tableau 3.0 – Suivi et conformité : Rapport trimestriel des fournisseurs de services

Types d'activités en matière de surveillance et de conformité pour les fournisseurs de services :

1. Visites sur place, vérifications virtuelles ou par téléphone
2. Équilibrage de masse
3. Recouvrement financier

Activités en matière de surveillance et de conformité				
2020	Sites d'OES	Sites RR d'OES	Transformateurs d'OES	Sites groupeurs
Examens réalisés ou en cours	316	250	3	381
Examens en aval réalisés ou en cours			57	
Problèmes de manquements		1		4
Suspension			1	2

13 Annexe E

Rapport annuel de l'Ontario Electronic Stewardship (pour le programme de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques)

4.0 ACCESSIBILITÉ AU PROGRAMME

4.1 Accessibilité au programme : survol

L'accès à des services sûrs en matière de recyclage est resté en 2020 une priorité. L'OES a continué de fournir des services de dépôt pratiques des produits électroniques en fin de vie. Jusqu'à la fin du programme, c'est-à-dire le 31 décembre 2020, 99,6 % de la population de l'Ontario se trouvaient à moins de 25 km d'un point de dépôt. L'OES a mis fin aux partenariats avec les centres de collecte le 31 décembre 2020, conformément au plan de clôture.

Le tableau ci-dessous présente le nombre de sites accessibles en 2020.

Tableau 4.0 - Résumé de l'accessibilité

Résumé de l'accessibilité		
Points de dépôt de l'OES	Sites en 2019	Sites en 2020
Emplacements permanents – municipaux	373	351
Points de dépôt d'OES ajoutés – municipaux	18	-
Emplacements permanents – non municipaux (4)	529	421
Points de dépôt d'OES ajoutés – non municipaux	22	7
Emplacements permanents, net	902	772
Activités spéciales – publiques/municipales	62	10
Activités spéciales – non municipales	227	69
OES Round-up	2	1
Total des activités	291	80
Total pour les groupeurs	886	892
Total pour les points de dépôt et les activités	2 079	1 744

(4) Le terme « non municipal » ne veut pas forcément dire que les emplacements en question sont ouverts au public.

13 Annexe E

Rapport annuel de l'Ontario Electronic Stewardship (pour le programme de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques)

L'OES a retenu les services du cabinet Environmental Design and Management Limited (EDM) pour évaluer l'accessibilité au programme en 2019. Le tableau suivant présente les données d'accessibilité pour l'OES, les groupeurs et le programme dans son ensemble. Selon le rapport d'EDM, il y a un point de dépôt de l'OES ou un point de dépôt affilié dans un rayon de 25 kilomètres de 99,6 % des Ontariens.

Tableau 5.0 - Rapport sur l'accessibilité au programme d'OES

Points de dépôt de l'OES (5,6)		Points de dépôt des groupeurs (5,6)		Accessibilité totale (5,6)	
Zone desservie	% de la population de l'Ontario vivant dans une zone desservie	Zone desservie	% de la population de l'Ontario vivant dans une zone desservie	Zone desservie	% de la population de l'Ontario vivant dans une zone desservie
Nombre de kilomètres jusqu'à un point de dépôt		Nombre de kilomètres jusqu'à un point de dépôt		Nombre de kilomètres jusqu'à un point de dépôt	
10 km	93,3%	10 km	85,00%	10 km	94,8%
25 km	99,1%	25 km	95,9%	25 km	99,6%
50 km	99,7%	50 km	98,8%	50 km	99,8%

(5) EDM – Environmental Design and Management Ltd. Les points de dépôt de l'OES et des groupeurs ont été localisés à l'aide de Google Earth Pro et d'ArcGIS (version 10.2) en leur étant associés à des latitudes et longitudes. L'adresse municipale et le code postal ont été utilisés pour localiser les points de dépôt, lorsque cela était possible. Lorsque l'adresse et le code postal ne correspondaient pas, nous avons utilisé le village ou la ville. La population de zones géographiques restreintes représente le second ensemble de données (« îlots de diffusion »); ces données, qui proviennent du recensement national de 2016, ont permis d'obtenir la répartition de la population en Ontario. Lors de notre analyse, nous avons utilisé une projection cartographique afin de conserver les distances spatiales. En ce qui concerne les zones rurales, nous avons déterminé l'emplacement de chaque point de dépôt de l'OES à partir d'algorithmes, en fonction des distances indiquées, ainsi que pour sélectionner et calculer les populations de recensement présentes dans les rayons obtenus.

(6) Les points de dépôt de l'OES et des groupeurs ont été localisés à l'aide de Google Earth Pro et d'ArcGIS (version 10.2) en étant associés à des latitudes et longitudes. L'adresse municipale et le code postal ont été utilisés pour localiser les points de dépôt, lorsque cela était possible. Lorsque l'adresse et le code postal ne correspondaient pas, nous avons utilisé le village ou la ville. La population de zones géographiques restreintes représente le second ensemble de données (« îlots de diffusion »); ces données, qui proviennent du recensement national de 2016, ont permis d'obtenir la répartition de la population en Ontario. Lors de notre analyse, nous avons utilisé une projection cartographique afin de conserver les distances spatiales. En ce qui concerne les zones rurales, nous avons utilisé des algorithmes pour déterminer l'emplacement de chaque point de dépôt de l'OES selon les distances indiquées, ainsi que pour sélectionner et calculer les populations de recensement présentes dans les rayons obtenus. En ce qui concerne les zones urbaines, une analyse du réseau routier (faite à l'aide de l'outil Réseau routier national) a été effectuée pour déterminer la distance parcourue dans le temps imparti; le polygone correspondant a permis de sélectionner et de calculer les populations du recensement.

13 Annexe E

Rapport annuel de l'Ontario Electronic Stewardship (pour le programme de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques)



5.1 Efficacité du programme : survol

L'OES a continué en 2020 d'offrir son programme de détournement des DEEE, qui a permis de détourner des sites d'enfouissement, en toute sécurité et de manière responsable, 43 084 tonnes de produits électroniques, ce qui représente 3,20 kg par Ontarien.

Depuis la mise en place du programme (c'est-à-dire en 2009) jusqu'à la fin de 2020, 646 538 tonnes de produits électroniques en fin de vie ont été traitées et détournées.

Depuis le 1^{er} février 2019, les écofrais sont passés à 0 \$ en Ontario, en raison des remboursements reçus par l'OES à la suite d'une décision fiscale. Grâce à l'efficacité du programme, l'excédent budgétaire est maintenant suffisant pour financer les activités de l'OES jusqu'à la cessation de ses activités (le 31 décembre 2020).

En raison des mesures de santé publique visant à lutter contre la propagation de la COVID-19, l'OES a annulé un grand nombre d'événements et d'activités de collecte qui avaient été prévus pour le début de l'année 2020 et a mis à jour l'appel à l'action sur le site Web pour « trouver un dépôt » et « en savoir plus ».

En ce qui concerne le programme relatif aux DEEE, le taux de recyclage global a été de 84 % pour les matières envoyées aux transformateurs de l'OES. Ce taux correspond au pourcentage total des matières qui ont été détournées des sites d'enfouissement pendant le processus de recyclage. (7)

Conformément à la directive du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, le programme Ontario Electronic Stewardship (OES) a pris fin le 31 décembre 2020.

(7) La différence entre « collecte » et « recyclage » se rapporte aux matériaux qui ne sont pas détournés à des fins de recyclage. Il s'agit des matières qui sont mises en décharge parce que leur valeur de récupération est faible ou nulle (p. ex. le bois traité des anciennes consoles de téléviseurs), des matières récupérées sous forme de résidus qui ne sont utilisées à aucune autre fin, et des matières organiques qui disparaissent lors du procédé de fonte (p. ex. les matières plastiques qui sont consommées sous forme d'énergie sans être récupérées).

13 Annexe E

Rapport annuel de l'Ontario Electronic Stewardship (pour le programme de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques)

Tableau 6.0 - Nombre total d'unités collectées

Nombre Total D'Unités Collectées		
Catégorie de produit	2019 Tonnage réel	2020 Tonnage réel
Appareils d'affichage	20 766	19 115
Ordinateurs portables et de bureau	6 080	5 276
Imprimantes et autres appareils électroniques	19 651	16 795
Appareils posés au sol	1 628	1 898
Total	48 125	43 084
Kilos par habitant (8)	3,58	3,20

(8) Calculs relatifs à la population faits à partir des données du recensement de 2016 de Statistique Canada.

Tableau 7.0 - Nombre total de tonnes recyclées en 2020

Nombre total d'unités recyclées en 2020			
EEE Product	Actual WEEE Sent to Processors (Tonnes)	Recycling Efficiency Rate (9)	Total
Appareils d'affichage	17 333	83%	14 386
Ordinateurs portables et de bureau	2 982	86%	2 564
Imprimantes et autres appareils électroniques	15 211	86%	13 082
Appareils posés au sol	1 792	82%	1 469
Total	37 318	84%	31 501

(9) Basé sur le modèle original approuvé en 2009

5.2 Réutilisation en remise en état

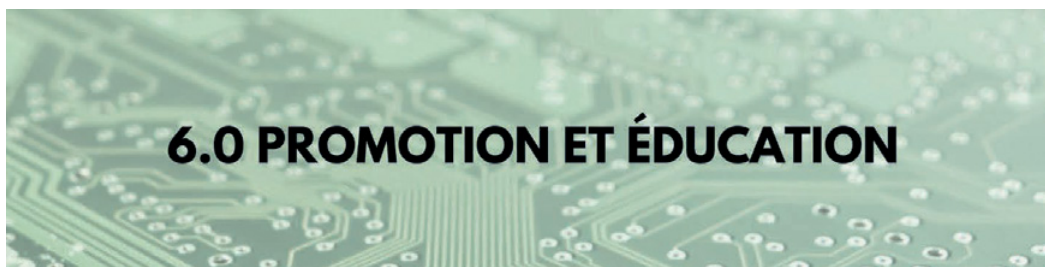
En 2020, 23 organisations représentant 23 sites de réutilisation de l'OES ont participé au travail de collecte et de réutilisation. Les contrats entre l'OES et les sites RR ont pris fin le 31 décembre 2020.

13 Annexe E

Rapport annuel de l'Ontario Electronic Stewardship (pour le programme de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques)

Tableau 8.0 - Résumé des activités de réutilisation et de remise en état en 2020

Résumé des activités de réutilisation et de remise en état en 2020			
Catégorie de produits		2019 Kilos réels	2020 Kilos réels
Appareils d'affichage	Écrans d'ordinateur	503 505	392 957
	Appareils d'affichage	336 186	154 751
Ordinateurs de bureau		150 6974	1 542 014
Ordinateurs portables		292 695	408 155
Périphériques d'ordinateur		634 419	805 378
Imprimantes de bureau, appareils de copie et multifonctions		91 191	39 010
Téléphones et répondeurs automatiques			
Appareils cellulaires et téléavertisseurs			
Appareils d'imagerie, audio et vidéo	Personnels/Portables		
	Maison/Non portables		
	Ensembles de cinéma maison		
	Véhicule marché secondaire		
Imprimantes de bureau, appareils de copie et multifonctions			
Total pour les catégories d'appareils		3 364 970	3 342 265



6.1 Promotion et Éducation : survol

Au cours de cette année sans précédent, la plupart des efforts de communication ont ciblé les intendants et les parties concernées et portaient sur la poursuite des activités, les modifications apportées aux procédures opérationnelles, ainsi que les rappels sur la distanciation physique et l'amélioration des protocoles de santé et de sécurité.

6.2 Étude de marché qualitatif et notoriété du programme

Chaque année, l'OES a fait appel à un vérificateur tiers pour mieux comprendre la notoriété des programmes de recyclage des produits électroniques en Ontario. Des sondages ont été menés auprès d'adultes vivant en Ontario. Les données de ce sondage ont été pondérées selon la région, l'âge et le sexe. Selon les résultats du sondage réalisé en 2020, la notoriété des programmes est restée stable, à 70 %.

13 Annexe E

Rapport annuel de l'Ontario Electronic Stewardship (pour le programme de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques)

Tableau 9.0 - Résultats de l'étude sur la notoriété du programme

Résultats de l'étude sur la notoriété du programme			
Notoriété du programme en 2020	18-34 ans	35-54 ans	55 ans et plus
70%	74%	70%	66%
Notoriété du programme en 2019	18-34 ans	35-54 ans	55 ans et plus
70%	74%	70%	66%
Notoriété du programme en 2018	18-34 ans	35-54 ans	55 ans et plus
69%	73%	70%	66%

6.3 Événements et activités de collecte en Ontario

En 2020, l'OES a organisé 80 activités et événements de collecte à travers la province, dont 10 municipales et 70 non municipales. En raison des mesures d'urgence annoncées en mars 2020, les activités de collecte se sont déroulées uniquement à l'extérieur. Les événements plus importants, y compris les événements spéciaux, ont été annulés afin de se conformer aux directives sur les rassemblements ainsi que pour limiter la propagation de la COVID-19. Les partenaires de l'OES ont fait preuve de diligence quant à la planification des collectes, conformément aux directives locales de la santé publique.

6.4 Marketing numérique

Site Web de l'ARPE/Recycler mes électroniques :

- Le site Web Recycler mes électroniques a été consulté 594 857 fois en 2020, soit une augmentation de 42,68 % par rapport à 2019.
- Par rapport à 2019, le nombre de visiteurs uniques a augmenté de 34,39 % en 2020.
- Les personnes consultent davantage le site avec des appareils mobiles (74,15 %) que des ordinateurs de bureau (25,85 %).
- La page sur les « points de dépôt » est la plus consultée après la page d'accueil.

Site Web de l'Ontario Electronic Stewardship :

- Le site Web de l'Ontario Electronic Stewardship a été consulté 33 376 fois en 2020, soit une baisse de 25,03 % par rapport à 2019.
- Le nombre de visiteurs uniques a été de 27 619, soit une baisse de 23,12 % par rapport à 2019.

13 Annexe E

Rapport annuel de l'Ontario Electronic Stewardship (pour le programme de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques)

Tableau 10.0 - aperçu des activités

recycleMYelectronics.ca/ON		
Mois réel	2019	2020
Nombre total de visites (sessions)	416 904	594 857
Visites uniques (utilisateurs) (en un mois)	306 874	412 401
Pages consultées	640 363	845 231
Taux de rebond	60,68 %	65 18 %
Durée moyenne de la visite	1:02	0:53
Visites, glissement annuel % +/-		↑ 42,68 %
Visites uniques, glissement annuel % +/-		↑ 34,39 %

OntarioElectronicStewardship.ca		
Mois réel	2019	2020
Nombre total de visites (sessions)	44 521	33 376
Visites uniques (utilisateurs) (en un mois)	35 923	27 619
Pages consultées	83 729	58 918
Taux de rebond	62,69 %	64,34 %
Durée moyenne de la visite	1:29	1:27
Visites, glissement annuel % +/-		↓ 25,03 %
Visites uniques, glissement annuel % +/-		↓ 23,12 %

13 Annexe E

Rapport annuel de l'Ontario Electronic Stewardship (pour le programme de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques)

États financiers de

ONTARIO ELECTRONIC STEWARDSHIP

et rapport des auditeurs indépendants sur ces états

Exercice clos le 31 décembre 2020

13 Annexe E

Rapport annuel de l'Ontario Electronic Stewardship (pour le programme de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques)



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Vaughan Metropolitan Centre
100 New Park Place, Suite 1400
Vaughan (Ontario) L4K 0J3
Canada
Téléphone 905-265-5900
Télécopieur 905-265-6390

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de Ontario Electronic Stewardship

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Ontario Electronic Stewardship (« l'entité »), qui comprennent :

- le bilan au 31 décembre 2020;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

13 Annexe E

Rapport annuel de l'Ontario Electronic Stewardship (pour le programme de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques)



Page 2

Observations – Base d'établissement

Nous attirons l'attention sur la note 1 a) des états financiers qui explique que les états financiers ne sont pas établis sur une base de continuité d'exploitation.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

13 Annexe E

Rapport annuel de l'Ontario Electronic Stewardship (pour le programme de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques)



Page 3

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.R.L. / S.R.N.C. R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Vaughan, Canada

Le 29 mars 2021

13 Annexe E

Rapport annuel de l'Ontario Electronic Stewardship (pour le programme de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques)

ONTARIO ELECTRONIC STEWARDSHIP

Bilan

Au 31 décembre 2020, avec informations comparatives de 2019

	2020	2019
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	13 231 514 \$	66 295 166 \$
Débiteurs	9 017	156 556
Charges payées d'avance	426 365	109 510
	13 666 896	66 561 232
Immobilisations	–	3 800
	13 666 896 \$	66 565 032 \$
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 3)	3 307 036 \$	5 446 825 \$
Actif net		
Actif net investi en immobilisations	–	3 800
Réserve pour éventualités	10 359 860	61 114 407
	10 359 860	61 118 207
	13 666 896 \$	66 565 032 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

 _____, administrateur

13 Annexe E

Rapport annuel de l'Ontario Electronic Stewardship (pour le programme de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques)

ONTARIO ELECTRONIC STEWARDSHIP

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2020, avec informations comparatives de 2019

	2020	2019
Produits		
Droits de gestion	– \$	3 490 451 \$
Intérêts	444 036	1 930 515
	<u>444 036</u>	<u>5 420 966</u>
Activités d'exploitation directes		
Gestion du matériel (note 2)	45 259 516	46 257 304
Autres charges		
Charges partagées liées aux activités de promotion et d'éducation (note 5)	1 793 610	2 875 651
Administration de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources	745 952	1 438 180
Mise en œuvre et administration du programme (note 5)	3 403 305	3 545 082
	<u>5 942 867</u>	<u>7 858 913</u>
	51 202 383	54 116 217
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(50 758 347) \$	(48 695 251) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

13 Annexe E

Rapport annuel de l'Ontario Electronic Stewardship (pour le programme de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques)

ONTARIO ELECTRONIC STEWARDSHIP

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 décembre 2020

	Investi en immobilisations	Non affectés	Réserve pour éventualités	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 800 \$	– \$	61 114 407 \$	61 118 207 \$
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(3 800)	(50 754 547)	–	(50 758 347)
Virement depuis la réserve pour éventualités (note 4)	–	50 754 547	(50 754 547)	–
Solde à la clôture de l'exercice	– \$	– \$	10 359 860 \$	10 359 860 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

13 Annexe E

Rapport annuel de l'Ontario Electronic Stewardship (pour le programme de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques)

ONTARIO ELECTRONIC STEWARDSHIP

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2020, avec informations comparatives de 2019

	2020	2019
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités d'exploitation		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(50 758 347) \$	(48 695 251) \$
Amortissement sans effet sur la trésorerie	3 800	6 403
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	147 539	41 369 105
Charges payées d'avance	(316 855)	(13 371)
Créditeurs et charges à payer	(2 139 789)	(53 947)
Diminution de la trésorerie	(53 063 652)	(7 387 061)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	66 295 166	73 682 227
Trésorerie à la clôture de l'exercice	13 231 514 \$	66 295 166 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

13 Annexe E

Rapport annuel de l'Ontario Electronic Stewardship (pour le programme de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques)

ONTARIO ELECTRONIC STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2020

L'organisme Ontario Electronic Stewardship (« OES » ou l'« organisme ») a été créé afin d'agir en qualité d'organisme de financement industriel pour l'administration des programmes provinciaux visant la réduction, le réemploi et le recyclage des déchets électriques et d'équipements électroniques (« DEEE ») en vertu de la *Loi de 2002 sur le réacheminement des déchets*. L'organisme est un organisme sans but lucratif et, de ce fait, il n'est pas assujéti à l'impôt.

Le 20 septembre 2007, l'organisme a été formellement constitué dans la province de l'Ontario en tant que corporation sans capital social.

Le 9 juillet 2008, l'organisme a été désigné par règlement comme organisme de financement industriel pour les DEEE en vertu de la *Loi de 2002 sur le réacheminement des déchets*.

La première étape du programme de réacheminement des DEEE a été officiellement entamée le 1^{er} avril 2009. Les activités de la première étape du programme ont été élargies afin d'inclure les matières prévues à la deuxième étape et de tenir compte des éléments du plan révisé (étapes 1 et 2) du programme, lequel a été mis en œuvre le 1^{er} avril 2010. L'organisme administre le programme de réacheminement des DEEE aux termes d'un accord lié au programme conclu avec Réacheminement des déchets Ontario en date du 10 juillet 2009.

Le 19 février 2013, le ministre de l'Environnement a approuvé la modification du plan du programme de réacheminement des DEEE, autorisant de ce fait l'application des nouveaux principes de recouvrement des coûts liés à l'établissement des droits de gestion. Depuis le 1^{er} mai 2013, les droits de gestion sont établis selon le principe du recouvrement intégral des coûts et une provision est prévue pour les réserves d'exploitation appropriées, le recouvrement d'un déficit antérieur se rapportant à la catégorie des matières sur une période de cinq ans, ainsi que le rapprochement annuel des charges d'exploitation réelles.

L'OES travaille en collaboration avec l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (« OPRR ») pour répondre aux exigences établies par la DEEE et le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs de l'Ontario (le « ministère »).

Le 8 février 2018, la direction a reçu une lettre du ministère pour lui signifier qu'il donnait à l'OES une directive lui ordonnant, en vertu de l'article 14 de la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets*, de liquider le programme de réacheminement des DEEE dans sa totalité, ce qui représente la quasi-totalité des activités actuelles de l'OES. Dans une lettre du ministère datée du 2 avril 2019, la date de liquidation du programme de l'OES a été prorogée, passant du 30 juin 2020 au 31 décembre 2020. Le 16 août 2019, le conseil d'administration de l'OPRR a approuvé le plan de liquidation. Suivant l'arrêté ministériel, l'OES a mis fin aux activités qu'il menait aux termes du programme le 31 décembre 2020.

13 Annexe E

Rapport annuel de l'Ontario Electronic Stewardship (pour le programme de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques)

ONTARIO ELECTRONIC STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

1. Principales méthodes comptables

a) Base d'établissement

Étant donné que le plan de liquidation a été approuvé et que l'organisme a cessé ses activités en date du 31 décembre 2020, la présentation fondée sur le principe de la continuité de l'exploitation n'est pas appropriée. Ainsi, les présents états financiers ont été établis selon le principe comptable de la liquidation, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Par conséquent, pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, les actifs ont été ajustés en fonction de leur valeur nette réalisable estimée, laquelle représente la somme en trésorerie estimée que l'organisme recevra et déboursera pour exécuter le plan de liquidation. La valeur de liquidation des actifs de l'organisme qui est présentée n'a pas été actualisée. Les passifs sont comptabilisés à la valeur contractuelle exigible ou à la valeur estimée pour leur acquittement. Pour obtenir plus d'information, il y a lieu de consulter la note 2, « Plan de liquidation ».

Les états financiers au 31 décembre 2020 et pour l'exercice clos à cette date ne tiennent pas compte des frais liés au traitement des matières qui ont été acheminées jusqu'au 31 décembre 2020 inclusivement, à la liquidation des actifs de l'organisme, au règlement de passifs éventuels, ou de charges administratives ou d'honoraires futurs qui pourraient être engagés pour clore les activités de l'organisme.

b) Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report aux fins de la comptabilisation des produits. Les droits de gestion sont perçus par ses intendants inscrits dans la province de l'Ontario qui participent au programme de l'OES. L'organisme comptabilise ces droits dans les produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé ou si son recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits tirés des droits de gestion sont comptabilisés au moment où chaque intendant les déclare et les verse tel qu'il est exigé par la loi en matière d'environnement. Les droits de gestion sont ajustés comme il est expliqué à la note 2 depuis le 1^{er} février 2019.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

13 Annexe E

Rapport annuel de l'Ontario Electronic Stewardship (pour le programme de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques)

ONTARIO ELECTRONIC STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. L'organisme n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, l'organisme détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, l'organisme ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que l'organisme s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances s'inversent au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

d) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice visé. Les éléments importants donnant lieu à de telles estimations et hypothèses comprennent les charges à payer pour la gestion des matières. Les résultats réels pourraient différer des estimations les plus probables de la direction selon les renseignements supplémentaires dont elle disposera ultérieurement.

13 Annexe E

Rapport annuel de l'Ontario Electronic Stewardship (pour le programme de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques)

ONTARIO ELECTRONIC STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

2. Plan de liquidation

Suivant le plan de liquidation, l'OES, en date du 1^{er} février 2019, a réduit les frais de récupération et les a ramenés à néant étant donné que l'organisme prévoit dégager un excédent une fois la liquidation terminée. Toutefois, la taxe de vente harmonisée (« TVH ») a tout de même été calculée puis remise à l'ARC selon le tarif des droits de gestion en vigueur juste avant le 1^{er} février 2019. Les charges pour la gestion des matières comprennent un montant de 9 777 814 \$ (5 125 947 \$ en 2019) en TVH sur les droits de gestion.

L'OES, en tant que personne morale, poursuivra ses activités au-delà du 31 décembre 2020 afin de traiter les réclamations des prestataires de services qui ont été reçues jusqu'au 31 décembre 2020 inclusivement, de se dessaisir de tout actif net restant et de finaliser les dernières dispositions financières en collaboration avec les intendants. Après la clôture de l'exercice, le 26 février 2021, à la suite d'un rapprochement des comptes des intendants de l'OES avec ceux des prestataires de service, l'OES a nommé un liquidateur, aux termes du paragraphe 230(1) de la *Loi sur les corporations canadiennes*, qui, à partir du 1^{er} avril 2021, veillera à la cession de tout actif restant et coordonnera les efforts nécessaires pour réaliser sa dissolution.

Tous les intendants doivent soumettre des rapports sur l'approvisionnement en équipements électriques et électroniques à l'OES tout au long de la période de liquidation. Les rapports définitifs des intendants pour le mois clos le 31 décembre 2020 devaient être soumis à l'OES le 1^{er} février 2021 au plus tard, et toute version corrigée ou révisée de ces rapports devait être soumise à l'OES le 15 mars 2021 au plus tard.

L'OES s'attend à ce qu'il ait besoin d'environ neuf mois après la fin du programme pour mener à terme les activités d'exploitation liées à la liquidation et finaliser les dispositions financières.

3. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer comprennent un montant de 638 728 \$ (188 294 \$ en 2019) au titre des versements à l'État, incluant les montants à payer au titre de la TVH.

4. Réserve pour éventualités

Le conseil d'administration constituait auparavant une réserve pour éventualités afin d'accumuler les fonds suffisants pour assurer le fonctionnement stable du programme dans des conditions économiques variables. Le total de l'excédent des produits par rapport aux charges qui n'a pas été affecté à l'achat d'immobilisations est transféré dans la réserve. S'il y a un déficit de fonctionnement pendant l'exercice, un transfert sera effectué depuis la réserve pour éventualités dans l'actif net non affecté pour couvrir le déficit.

Le solde de la réserve pour éventualités représente le fonds de réserve que l'OES s'est constitué aux termes du plan de liquidation établi en décembre 2018 et modifié en juillet 2019.

13 Annexe E

Rapport annuel de l'Ontario Electronic Stewardship (pour le programme de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques)

ONTARIO ELECTRONIC STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

5. Principaux contrats

L'organisme a conclu une entente de service avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques (« ARPE »), selon laquelle, aux termes de l'accord lié au programme, l'ARPE est tenue de fournir des services de gestion et d'administration à l'organisme. L'organisme a versé 3 711 209 \$ (4 632 863 \$ en 2019) à l'ARPE au cours de l'exercice. Les créditeurs et les charges à payer comprennent la somme de 91 875 \$ (1 090 552 \$ en 2019) à verser à l'ARPE. L'entente de service devrait demeurer en vigueur tout au long de l'exercice et elle sera résiliée lorsque l'OES aura rempli toutes ses fonctions administratives.

6. Gestion des risques

L'organisme administre le programme de réacheminement des DEEE et, de ce fait, il s'expose à un risque de marché découlant des fluctuations dans la vente de produits électroniques grand public dans les régions de la province couvertes par l'organisme. Ce risque est atténué par les baisses correspondantes des dépenses liées à la mise en œuvre du programme et au processus de recyclage.

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que l'éclosion de COVID-19 était devenue une pandémie. Ainsi, le gouvernement canadien et les gouvernements provinciaux ont instauré des mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus, comme des restrictions de voyage, des mises en quarantaine volontaire et le maintien d'une distance physique. La situation est fluide et il est impossible de déterminer la durée et l'ampleur que les répercussions auront ultimement sur l'économie, ni l'incidence financière sur les activités.

Il n'y a eu aucune incidence importante sur les expositions au risque en 2020.